

La Bell Nouvelle

MOT DU MAIRE

Il nous fait plaisir de vous présenter la plus récente édition de notre bulletin municipal. Vous trouverez à l'intérieur de ce bulletin, de l'information pertinente concernant la vie municipale. Avec la venue du printemps, il faut penser grand ménage. Nous vous invitons à utiliser votre écocentre municipal pour disposer de vos rebuts et à surveiller la période de collecte des encombrants. Dès la fonte des neiges, la Ville procédera au nettoyage des rues et trottoirs et débutera le travail d'embellissement de ses aménagements paysagers.

Je vous souhaite un beau printemps rempli de soleil et de chaleur.

Jean-Maurice Matte, maire

EST-CE QUE JE DOIS PRENDRE UN PERMIS POUR FAIRE UN FEU À CIEL OUVERT?



Selon le feu que vous désirez allumer, un permis préalablement obtenu en adressant une demande auprès de votre Service de sécurité incendie municipal sera nécessaire.

Voici une liste des différents feux possibles en plein air : feu de joie, feu dans un foyer extérieur, feu de cuisson, feu à des fins utilitaires, feu d'évènement et feu industriel. Les deux derniers cités ne touchent pas le domaine résidentiel. Pour un **feu de joie**, lors de vos soirées en famille ou entre amis, il devra être d'une superficie maximale de 1 m. Il doit aussi être à plus de 5 m de tout bâtiment. Aucun permis n'est nécessaire pour ce type de feu. Sachez cependant que lorsque la SOPFEU publie un avis d'interdiction de feu à ciel ouvert, que l'indice d'inflammabilité est extrême et que les vents soufflent à plus de 20 km/h, aucun feu ne peut être allumé. Un **feu dans un foyer extérieur** est un

feu que vous allumez dans un foyer acheté dans un commerce ou fabriqué artisanalement et qui est muni d'un pare-étincelles. Ce type de feu doit être à au moins 3 m de tout bâtiment. Le permis n'est encore ici pas nécessaire. Le **feu de cuisson** est, comme son nom l'indique, utile pour la cuisson des aliments dans un barbecue de fabrication commerciale ou artisanale. C'est le **feu à des fins utilitaires** qui justifie l'obtention d'un **permis de brûlage**. Ce type de feu, qui vous permet de détruire vos résidus de défrichage ou de construction, doit être à une distance minimale de 15 m de tout bâtiment, de matière combustible, de tout réservoir de combustible ou d'un boisé. N'utilisez pas d'accélérateur pour l'allumer. Une superficie maximale de 2 m doit être respectée et vous devez en assurer une surveillance constante, et ce, même une heure après l'extinction. Veillez à garder un boyau d'arrosage chargé prêt à l'usage au cas où il prendrait un peu trop d'ampleur. Tout comme les conditions du feu de joie, lorsque la SOPFEU publie un avis d'interdiction de feu à ciel ouvert, que l'indice d'inflammabilité est extrême et que les vents soufflent à plus de 20 km/h, aucun feu ne peut être allumé, et ce, même si un permis vous avait été préalablement émis. Pour des informations supplémentaires sur les demandes de permis ou pour avoir davantage de précisions sur les feux en plein air, nous vous invitons à contacter la Ville de Senneterre.

SAVIEZ-VOUS QUE...

LE DANGER D'INCENDIE VOUS INFORME SUR LES COMPORTEMENTS À ADOPTER EN FORÊT?

- ! BAS**
Il s'agit d'un bon moment pour faire un feu de camp si cela est permis où vous vous trouvez.
- ! MODÉRÉ**
Faites des feux de petite dimension sur le sol minéral.
- ! ÉLEVÉ**
Avant d'allumer, vérifiez la force des vents.
- ! TRÈS ÉLEVÉ**
Faites des feux seulement dans des installations munies d'un pare-étincelles.
- ! EXTRÊME**
Évitez de faire des feux.

L'HISTOIRE DE SENNETERRE PAR LE CHEMIN DE FER

Profitez de la saison estivale 2018 pour vivre l'expérience d'un voyage en train à saveur historique! L'activité de « *L'Histoire de Senneterre par le chemin de fer* » est de retour pour une cinquième saison et plusieurs nouveautés sont au programme. Les départs auront lieu les dimanches 27 mai, 17 juin, 8 juillet, ainsi que les 12 et 26 août 2018. Profitez des nouveaux forfaits familiaux et forfaits de groupe pour prendre part à une belle expérience qui jumelle un voyage en train, un délicieux brunch à l'Auberge du Lac Faillon ainsi que de l'animation par les membres de la Société d'histoire de Senneterre tout au long de la journée. Pour effectuer votre réservation, veuillez communiquer avec Mme Marie-Pier B. Genest au 819 737-2296, poste 233 ou par courriel au tourisme@ville.senneterre.qc.ca.



LA BELL EN KAYAK



Nous vous invitons chaleureusement à venir faire la location d'embarcations nautiques au Bureau d'information touristique de Senneterre pour pagayer sur nos magnifiques cours d'eau de la région! Partez à la découverte des différents parcours accessibles à tous les types de clientèle. Profitez de la location, disponible pour quelques heures ou pour la journée,

pour vous initier, dans un environnement sécuritaire et contrôlé, aux joies des sports de pagaies. De retour cette année, les formations données par un instructeur certifié. Renseignez-vous au 819 737-2296 poste 233 ou par courriel au tourisme@ville.senneterre.qc.ca. Au plaisir de pagayer avec vous!

EMPLOIS ÉTUDIANTS DISPONIBLES!

La Corporation de développement économique de Senneterre est à la recherche de jeunes désirant occuper un emploi étudiant pour l'été 2018 au Bureau d'information touristique de Senneterre. Tu es dynamique? Tu excelles en service à la clientèle? Pour postuler, achemine-nous ta candidature au 551, 10^e Avenue à Senneterre, par courriel à cde@ville.senneterre.qc.ca ou en personne à l'hôtel de ville!

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

La Corporation de développement économique de Senneterre invite la population à son assemblée générale annuelle qui se tiendra le 23 avril 2018 à 19 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Senneterre au 551, 10^e Avenue. Veuillez confirmer votre présence à Mme Gabrielle Marchand au 819 737-2296, poste 222 ou par courriel à cde@ville.senneterre.qc.ca. Soyez les bienvenus!

NOUVELLE EMPLOYÉE



La Corporation de développement économique de Senneterre a procédé à l'embauche de Mme Marie-Pier Bordeleau-Genest pour compléter son équipe. Technicienne diplômée en tourisme, Marie-Pier assume ses fonctions depuis le 26 février 2018.

Elle supportera la Corporation de développement économique de Senneterre dans sa mission de développement économique, en plus d'être la responsable du Bureau d'information touristique.

Pour tous vos questionnements en lien avec la CDE ou avec le tourisme, n'hésitez pas à contacter Marie-Pier au 819 737-2296, poste 233.

ÉLECTION PARTIELLE - QUARTIER N° 4

Suite au retrait d'une candidature, M. Steve Chouinard a été proclamé élu au poste de conseiller du quartier no 4 le 9 mars 2018, puisqu'il était alors le seul candidat. La tenue d'un scrutin le 25 mars 2018 n'a donc pas eu lieu.

COMPTE DE TAXES 2018

Attention! Le premier versement de taxes municipales est échu depuis le 30 mars 2018. Les deux prochaines échéances pour les versements sont : 1^{er} juillet et 1^{er} septembre.



NOUVELLE EMPLOYÉE

La Ville de Senneterre tient à souhaiter la bienvenue à Mme Julie Durocher dans l'équipe des travaux publics en tant que journalière temporaire.
Bienvenue Julie!

APPUI À LA COMMISSION SCOLAIRE DE L'OR-ET-DES-BOIS : PROJET DE PISCINE

La Ville de Senneterre appuie le projet de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois pour l'ajout d'une piscine à l'École secondaire La Concorde afin que la Commission scolaire puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV. Le projet avance, la demande est en traitement et nous nous attendons à une réponse positive dans les prochaines semaines.

BOISSONS ÉNERGISANTES ET BOISSONS SUCRÉES À HAUTE TENEUR EN ALCOOL DANS LES ESPACES MUNICIPAUX

Une résolution a été adoptée le 19 mars 2018, lors de la séance du conseil municipal de Senneterre, dans le but d'interdire la vente de boissons énergisantes et celles à haute teneur en alcool dans les espaces municipaux. Cette mesure touchera notamment les organisateurs d'événements sur les terrains appartenant à la Ville. Il ne sera donc pas possible d'acheter ces types de produits dans les bâtiments municipaux. Tous les organismes et entreprises qui mettront sur pied des événements sur des lieux appartenant à la municipalité sont aussi invités à se plier à la volonté des élus.

PISCINE

La session du printemps a débuté le 6 avril dernier. Vous pouvez encore vous rendre sur le site Internet de la Ville de Senneterre afin de consulter l'horaire ou encore vous inscrire à certains cours, s'ils ne sont pas complets. Voici l'horaire des bains libres :

Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
Longueurs 11 h 30	Pour tous 19 h	Pour tous 19 h	Pour tous 13 h
	Adulte 20 h	Adulte 20 h	

MERCI POUR VOS AMÉNAGEMENTS!

La Ville souhaite souligner l'effort des commerçants et de la Société d'horticulture de Senneterre et les remercier pour l'aménagement devant leur commerce qui revient année après année. Nous apprécions énormément l'implication de ces gens qui contribuent aux démarches d'amélioration de l'esthétique de la Ville et nous souhaitons poursuivre en ce sens pour avoir un aménagement optimal pour le 100^e anniversaire de la Ville de Senneterre en 2019.

PRODUITS ÉCONOMISEURS D'EAU

Encore cette année, il sera possible de vous procurer gratuitement des produits économiseurs d'eau pour votre résidence. Chaque trousse contient une pomme de douche, un aérateur de robinet de salle de bain, un aérateur de robinet de cuisine et un sablier de douche.

Conditions :

- Limite de 1 par résidence;
- Être raccordé à l'aqueduc;
- Ne pas avoir reçu une trousse l'année dernière;
- S'engager à l'installer dans la résidence pour laquelle la trousse est demandée.

La distribution se fera à compter du 1^{er} mai 2018 à l'hôtel de ville et sera sans réservation, premier arrivé, premier servi!



ABRI TEMPORAIRE



La date limite pour démanteler les abris d'auto temporaires (Tempo) est le 1^{er} mai. Ils doivent être démantelés complètement, incluant la structure, et entreposés de façon sécuritaire. Ils pourront être réinstallés à partir du 1^{er} octobre.

QUAND FAIRE UNE DEMANDE DE PERMIS?

Vous voulez entreprendre des travaux de rénovation, d'agrandissement ou d'addition de bâtiment à votre résidence? Vous devez alors vous procurer un permis de construction à cet effet. Aussi, un permis ou un certificat d'autorisation est nécessaire compte tenu des normes applicables à respecter pour chaque équipement :

- Pour effectuer des travaux de construction de remise, gazebo, galerie, véranda, etc.;
- Pour procéder à l'installation d'une piscine hors terre et creusée, un spa, etc.

Il est très important d'obtenir un permis ou un certificat d'autorisation si les travaux que vous projetez le requièrent. Des travaux effectués sans permis entraînent des frais importants et des conséquences fâcheuses, car une demande de dérogation mineure n'est pas recevable si les travaux pour lesquels la demande est formulée ont été exécutés sans permis.

Pour accélérer vos démarches et éviter la période estivale achalandée, vous pouvez déjà passer à l'hôtel de ville pour demander vos permis ou commencer à vous informer sur la réglementation auprès de Mme Carol-Anne Langlois, responsable de l'urbanisme au 819 737-2296, poste 214 ou à clanglois@ville.senneterre.qc.ca.

LECTURE SUR LE GRILL : NOUVEAU CONCOURS À VOTRE BIBLIO!

Les bibliothèques de la région célèbrent le printemps et votre bibliothèque publique n'y fait pas exception!

En effet, votre biblio vous invite, dès le début avril, à venir participer au nouveau concours intitulé Lecture sur le grill et courir la chance de gagner l'un des dix (10) BBQ offerts en prix de participation.

Jusqu'au 8 juin, tous les usagers, jeunes et adultes, qui utilisent l'un des services de sa biblio : emprunt d'un bien culturel (livre, revue, disque, etc.), participation à une heure du conte, à une exposition, une rencontre d'auteur, un atelier ou autres, se verront remettre un bulletin de participation.

Le tirage régional se tiendra le mercredi 13 juin 2018, juste à temps pour la fête des Pères! Réseau BIBLIO désignera par tirage au sort six (6) personnes gagnantes, dont une (1) par MRC; aussi, les quatre bibliothèques urbaines, associées au concours, dévoileront chacune leur gagnant respectif. En prime, les dix (10) gagnants recevront le livre Super barbecue : 100 recettes à faire griller de Raphaël Guillot.

Réseau BIBLIO remercie le groupe BMR pour sa participation financière à ce concours d'envergure régionale.

Bonne chance à tous et venez participer en grand nombre!

APPELS D'OFFRES

La Ville de Senneterre est présentement en appel d'offres pour les travaux de prolongation de la rue Joseph-Gagné. Ces travaux sont estimés à 513 000 \$. Il y a également un appel d'offres en cours pour les travaux de remplacement du système de réfrigération au Club de curling de Senneterre.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHATS ET CHIENS



La Ville de Senneterre tient à vous rappeler qu'un règlement municipal existe concernant les animaux domestiques. En effet, le règlement s'appliquant au contrôle des chiens et des chats dans les limites de la Ville de Senneterre est en vigueur et le non-respect de celui-ci peut engendrer des amendes.

Saviez-vous qu'il est obligatoire que le gardien se procure une licence pour son animal, qu'il s'agisse d'un chien ou d'un chat? Les licences sont disponibles au commerce À la Pesée enr. situé au 800, 10^e Avenue à Senneterre au coût de 25 \$ pour un chien et 10 \$ pour un chat.

La date limite pour acheter les licences était le 15 février, donc si ce n'est déjà fait, hâtez-vous! L'amende en cas de contravention au règlement est de 125 \$ plus les frais, c'est un pensez-y bien!



DON AUX ORGANISMES



Lors de la séance du conseil municipal du 5 mars 2018, la Ville de Senneterre a remis un chèque de 5 000 \$ à la présidente du **Festival forestier de Senneterre**.

De gauche à droite : Mme Louise Allaire, conseillère du quartier n° 3, M. René Paquin, conseiller du quartier n° 2, Mme Francine Trottier, conseillère du quartier n° 1, Mme Mindie Fournier, présidente du Festival forestier de Senneterre, Kopo, la mascotte du Festival forestier, M. Jean-Maurice Matte, maire de la Ville de Senneterre, Mme Nathalie-Ann Pelchat, conseillère du quartier n° 5 et M. Sylvain Moreau, conseiller du quartier n° 6, de la Ville de Senneterre.



Lors de la séance du conseil municipal du 3 avril 2018, le maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte (à droite), est fier de remettre un chèque de 500 \$ à Mme Carole Poirier (à gauche), représentante du **Centre de prévention du suicide de Senneterre**.



Lors de la séance du conseil municipal du 5 mars 2018, le maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte (à droite), est fier de remettre un chèque de 250 \$ à Mme Guylaine Sabourin (à gauche), directrice de la formation générale adulte du **Centre l'Horizon**.

Lors de la séance du conseil municipal du 19 février 2018, le maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte (à droite), est fier de remettre un chèque de 500 \$ à Mme Suzie Gagnon (à gauche), directrice du **Studio Vision Danse inc.**



CAMP DE JOUR

La Commission des loisirs de Senneterre est à la recherche d'étudiants voulant travailler pour les camps de jour. Tu es intéressé à travailler avec les jeunes et tu es une personne dynamique? Fait parvenir ton curriculum vitae à l'hôtel de ville au 551, 10^e Avenue ou par courriel à M. Félix Leblond, coordonnateur des loisirs à fleblond@ville.senneterre.qc.ca.





www.100e-senneterre2019.ca



100e-Senneterre-1919-2019



info@100e-Senneterre2019.ca



PARTENAIRE MAJEUR



résolu
Produits forestiers

Isabelle Servant, coordonnatrice, 819 737-2296, poste 220

RENCONTRE DES ORGANISMES

Vous avez un projet en lien avec le 100^e anniversaire de Senneterre? Êtes-vous à la recherche d'idées pour votre organisation?

Venez nous rencontrer lors de la rencontre publique des organismes,

le mercredi 18 avril 2018 à 19 h à l'hôtel de ville.

Cette rencontre permettra de répondre à vos questions, de présenter les responsables du comité organisme, le projet de calendrier, les formulaires d'inscription des projets et d'autres petites surprises.

On vous attend en grand nombre!

PARTENAIRE PRESTIGE

Un gros merci à **BORALEX** qui a choisi de s'impliquer dans l'organisation du 100^e de Senneterre pour les deux volets Prestige avec un montant total de 50 000 \$:



Le volet jeunesse



La tournée historique

L'histoire et le théâtre vous intéressent et vous souhaitez vous impliquer? Voilà votre chance! Nous sommes à la recherche d'interprètes pour personnifier les personnages marquants de l'histoire de Senneterre.



Crédit photo:
Amos vous raconte son histoire

PRÉCISIONS - SHOW DU 100^E

Le comité est toujours à la recherche d'artistes, habitants ou ayant habités à Senneterre, qui aimeraient faire partie d'un show de gang. Un show où les participants viennent faire, une ou quelques chansons de leur propre répertoire, lors de la soirée du Show du 100e. Alors si vous êtes l'un ou l'une de ces artistes, manifestez-vous en nous téléphonant ou en remplissant le formulaire d'inscription qui se trouve sur le site Internet du 100^e.

LIVRE DU 100^E

Le comité responsable du livre du 100^e fait appel aux écrivains en herbe pour venir en aide à la production des textes. La personne intéressée n'a pas besoin d'être un auteur d'expérience puisque nous avons une équipe expérimentée qui s'occupe de peaufiner les textes finaux. Le compositeur doit simplement avoir un peu de temps pour faire la recherche sur le fait marquant de notre ville et en écrire l'histoire sur un maximum de deux pages. N'hésitez pas à nous contacter, que se soit pour un seul ou plusieurs textes, vous aurez contribué, à votre façon, à la réalisation de ce beau projet.

La Bell Nouvelle, avril 2018

18 avril :	Bingo, Salle Marie-Reine
18 avril :	100 ^e : Rencontre des organismes , Salle du conseil
21 avril :	Soirée dansante , Club de l'âge d'or
21 avril :	Les 4 Chevaliers sur glace , Centre sportif André-Dubé
22 avril :	Brunch , Club de l'âge d'or
23 avril :	FERMETURE du Centre sportif André-Dubé pour la période estivale
25 avril :	Bingo, Salle Marie-Reine
27 avril :	Spectacle annuel - Studio Vision danse , Centre Aqua-Spec
28 avril :	Réunion générale annuelle du Club Bell'Humeur , Manoir Universeau
28 avril :	Spectacle annuel - Studio Vision danse , Centre Aqua-Spec
28 avril :	Soirée dansante , Club de l'âge d'or
2 mai :	Bingo, Salle Marie-Reine
5 mai :	Prévente des cartes de membre , Club de golf A.R.C.N.
5 mai :	Soirée casino et dégustation de tapas et vins , Centre Aqua-Spec
6 mai :	Prévente des cartes de membre , Club de golf A.R.C.N.
7 mai :	Séance du conseil municipal , Hôtel de ville de Senneterre
9 mai :	Bingo, Salle Marie-Reine
12 mai :	Prévente des cartes de membre , Club de golf A.R.C.N.
12 mai :	Souper d'ouverture , Club de golf A.R.C.N.
13 mai :	Prévente des cartes de membre , Club de golf A.R.C.N.
16 mai :	Bingo, Salle Marie-Reine
17 mai :	Souper spaghetti , École secondaire La Concorde
22 mai :	Séance du conseil municipal , Hôtel de ville de Senneterre
23 mai :	Bingo, Salle Marie-Reine
26 mai :	Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu à autorisation restreinte (CCSMAFAR) , Club de tir de Senneterre
30 mai :	Bingo, Salle Marie-Reine
4 juin :	Séance du conseil municipal , Hôtel de ville de Senneterre
6 juin :	Bingo, Salle Marie-Reine
10 juin :	Spectacle-concert du Corps Musical Les Émeraudes , Centre Aqua-Spec
13 juin :	Bingo, Salle Marie-Reine
18 juin :	Séance du conseil municipal , Hôtel de ville de Senneterre
29 juin au	23^e édition
1 ^{er} juillet :	Festival forestier de Senneterre , 10 ^e Avenue, face à la rivière Bell



SOIRÉE CASINO ET DÉGUSTATION DE TAPAS ET VINS

Le 5 mai dès 18 heures à l'Aqua-Spec



Animation, service de bar, dévoilement officiel de la programmation complète du Festival 2018, etc.

Casino seulement : 20 \$ / Dégustation : 30 \$ / Combo : 45 \$

Cartes disponibles au bureau du Festival forestier, 549, 10^e Avenue, Senneterre

Pour informations ou réservations : 819 737-2694



info@ville.senneterre.qc.ca

Nos bureaux :
551, 10^e Avenue
Senneterre (Québec) J0Y 2M0
Tél. : 819 737-2296
Télec. : 819 737-4215

www.ville.senneterre.qc.ca



cde@ville.senneterre.qc.ca